



de Belgique à

ATTESTATION DE CONCORDANCE DES NOMS

Le Consulat général de Belgique à _____ confirme que

Nom :

Prénoms :

Né à

le

_____ porte le nom de famille _____ en droit _____
et _____ porte le nom de famille _____ en droit _____
en application du droit international privé et interne belges.

Cette attestation consulaire est délivrée uniquement sur base des informations dont le Consulat général dispose à la date reprise ci-dessous et jusqu'à preuve légale du contraire.

Cette attestation est délivrée sous réserve de décisions contraires des cours et tribunaux belges.

Délivrée à _____ le _____